



CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 juillet 2024

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE et Monsieur Maxime LOUBAR, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Valérie Zwilling, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Jonathan LEBON, Monsieur Jérémy CAYZAC, Monsieur Thibault LEROUX, Madame Célia CHIACK, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Nathalie VAUTIER, Madame Florence FOURNIER, Madame Fabienne BATTAGLIOLA et Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Hamid BACHIR	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Madame Julie PERREGAUX	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Eric LOBRY
Monsieur Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
Monsieur Luc DOGBEY	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Abasse BOUKARI
Madame Olga DURAN	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR
Madame Michèle ZIDDA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Siham TOUAZI
Madame Françoise CORDIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Monsieur Bruno RODRIGUES	<i>Pouvoir à</i>	Madame Fabienne BATTAGLIOLA

Était absente : Madame Marina HARPON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 8

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre KIANI

Date de convocation : 28 juin 2024

OBJET : Procès-verbal d'installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à des démissions _ Madame Nathalie VAUTIER

DÉLIBÉRATION N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2024

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-4,
VU le Code électoral et notamment son article L. 270,
VU la démission de Monsieur Frédéric LIPPENS, membre élu de la liste « Pour servir Jouy », de son mandat de conseiller municipal, par courrier reçu le 11 avril 2024,
VU la démission de Monsieur Eric VERGER, membre élu de la liste « Pour servir Jouy », de son mandat de conseiller municipal, par courriel reçu le 29 avril 2024,
VU la démission de Madame Florence MOUSNIER, membre élue de la liste « Pour servir Jouy », de son mandat de conseillère municipale, par courriel reçu le 2 mai 2024,
VU la démission de Monsieur Mickael HERVOUET-BARANGER, membre élu de la liste « Pour servir Jouy », de son mandat de conseiller municipal, par courrier reçu le 15 mai 2024,
VU la démission de Madame Isabelle SAINT-DENIS, membre élue de la liste « Pour servir Jouy », de son mandat de conseillère municipale, par courriel reçu le 22 mai 2024,
VU la démission de Monsieur Patrick TIMBERT, membre élu de la liste « Pour servir Jouy », de son mandat de conseiller municipal, par courriel reçu le 22 mai 2024,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Madame Nathalie VAUTIER,

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie VAUTIER, suivante de liste, a accepté de siéger au sein du conseil municipal,

Sur le rapport de Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des démissions successives de Monsieur Frédéric LIPPENS, Monsieur Éric VERGER, Madame Florence MOUSNIER, Monsieur Mickael HERVOUET-BARANGER, Madame Isabelle SAINT-DENIS et de Monsieur Patrick TIMBERT, de leur siège de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Nathalie VAUTIER en qualité de conseillère au sein du Conseil Municipal.

Publié le 5 juillet 2024

Fait et délibéré le 4 juillet 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication